

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction de l'Urbanisme
Monsieur Albert GOFFART
Directeur
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, boîte 1
1035 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf. : 06/PFD/630903
N/Réf. : AA/BDG/EVR-2.48 /s.610
Annexe : /

Monsieur le Directeur,

Objet : EVERE Avenue Jules Bordet – Cimetière d'Evere (= proximité du cimetière classé de Bruxelles et du cimetière de Schaerbeek) : construire un nouveau crematorium et abattre 13 arbres. Demande de permis d'urbanisme.

En réponse à votre courrier du 7 septembre 2017, reçu le 11 septembre 2017, nous vous communiquons les remarques et recommandations émises par notre Assemblée en sa séance du 4 octobre 2017.

Le projet consiste en la construction d'un nouveau crématorium à Evere. A ce jour, seul un crématorium est implanté sur le territoire régional, celui d'Uccle. Le nouveau crématorium sera localisé au sein du cimetière d'Evere, à proximité du cimetière de Bruxelles (site classé) et du cimetière de Schaerbeek (tombe de R. et G. Magritte, classée comme monument), dans un carré de pelouse laissé inoccupé et actuellement bordé d'arbres. La demande porte sur l'abattage de 13 arbres et la construction d'un nouveau bâtiment. La CRMS souscrit à l'ensemble du projet mais remarque que la plantation de nouveaux arbres (platanes et prunus) en bordure du bâtiment projeté et dans l'alignement des autres allées pourrait s'avérer difficile, en raison de leur proximité avec les fondations du nouveau bâtiment. La CRMS conseille de réfléchir à d'autres essences et/ou d'autres implantations des sujets d'arbres tenant compte de cela.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. AUTENNE

Secrétaire

M-F. DEGEMBE

Présidente ff

C.c. : DU – M. Briard